

Commune de  
**Chamery**



Le Bulletin d'information à destination de tous les chamayots

## L'actualité :

**Mardi 9 mai - 20h**  
**Réunion de conseil**

**Mercredi 10 mai - 20h**  
**Conférence de territoires à Gueux**

**Vendredi 19 mai - 18h30**  
**AG chœur de Chamery**

**11 et 18 juin**  
**Elections législatives**

**Jeudi 29 juin – 18h30**  
**Conseil communautaire -Hotel de ville de Reims**

## Quoi de neuf!

Ça y est, c'est fait! Nous avons un nouveau Président mais là je ne vous apprend rien. Ce fut quand même pathétique.

Vous savez aussi que Chamery fait partie maintenant du Grand Reims et vous avez certainement remarqué que cela n'a rien changé à votre quotidien. Les services de proximité ont été maintenus avec la même qualité, c'était le vœu de l'ensemble des élus communautaires.

En revanche, intégrer une organisation administrative aussi hiérarchisée et structurée que celle de la communauté urbaine n'est pas toujours simple, les procédures sont plus lourdes et plus complexes. Et pour certaines compétences, le conseil municipal n'a plus maintenant la maîtrise de la décision finale, c'est parfois frustrant.

Les budgets 2017 sont votés. Les taux d'imposition communaux et intercommunaux ont été modifiés par rapport à ceux de 2016, mais globalement le contribuable ne paiera pas plus d'impôts locaux.

Vous avez pu constater que le terrain multisports est bien avancé, il devrait être opérationnel à la fin de ce mois-ci. L'aire de jeux et le parc paysager place du jard (je devrais dire le jardin des sens) sont en cours de réalisation, il faudra du temps, l'aménagement se fera en plusieurs étapes. Quant aux travaux de l'église, ils devraient bientôt commencer.

En ce qui concerne le PLU, sa révision n'avance pas aussi vite qu'on aurait pu l'espérer, nous sommes confrontés en permanence à une réglementation contraignante et qui change constamment. L'urbanisme est maintenant de la compétence de la communauté urbaine et non plus de la commune, ce qui ne simplifie pas les choses. Vous serez tenus au courant de l'évolution du projet.

En 2019 les jardiniers amateurs n'auront plus le droit d'utiliser les produits phytosanitaires. Pour se préparer à cette échéance, et aussi parce que Chamery fait partie du périmètre de protection rapprochée de captage d'eau de la nappe phréatique de Villers aux Nœuds, l'Agence de l'Eau mènera au deuxième semestre de cette année une campagne de sensibilisation auprès des habitants et mettra en place des ateliers dans notre commune « jardin sans phyto ». N'hésitez pas à y participer, on peut toujours y apprendre quelque chose.

Le Maire

# LE PETIT ECHO

## Recensement

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.

## Inscription école

Les inscriptions pour les nouveaux écoliers doivent être faites à la mairie avant le 15 mai.

## Compteurs linky

Les compteurs électriques actuels seront remplacés par des compteurs de nouvelle génération : les compteurs « **LINKY** »

Ces compteurs dits « communicants » permettront:

-le suivi par l'utilisateur de sa consommation jour par jour via un site sécurisé accessible sur internet .

-la facturation sur la base de la consommation réelle et non sur plus sur des estimations.

-le pilotage des appareils de la maison

Vous recevrez un courrier pour vous prévenir du changement

Ces compteurs ne présente aucun danger pour la santé .

Aucun arrêté du maire ne sera pris pour en interdire l'installation à Chamery.

## Carte d'identité

Les demandes de carte nationale d'identité sont désormais traitées comme les passeports biométriques.

Vous devez effectuer vos démarches non plus à la mairie de Chamery mais dans n'importe laquelle des 24 mairies du département équipées de bornes biométriques. (Gueux par exemple)

Vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur le site <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> et choisir la mairie où votre dossier sera traité. (Gueux par exemple)

## Offre d'emploi

La commune recherche une personne à mi-temps pour arroser les fleurs et les massifs pendant la période de juin à septembre. Si vous êtes intéressé contactez la mairie avant le 25 mai.

## Comité de St Vincent

Le comité de St Vincent remercie tous les généreux donateurs de champagne et de lots, et tous ceux qui ont participé à la réussite de la fête. L'organisation de St Vincent 2018 a été confiée au couple présidentiel Guy et Nathalie Dezothez .

## Village fleuri

La visite du jury national aura lieu le mardi 18 juillet .

## Unesco - Un engagement à respecter!

*Pour inspirer la réflexion voici quelques extraits du memento « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne »*

-Les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sont inscrits sur la liste du patrimoine de l'UNESCO, dans la catégorie des « Paysages culturels » L'inscription sur cette prestigieuse Liste souligne la qualité et l'exceptionnalité des paysages viticoles champenois.

- Cette inscription offre une opportunité pour le développement de retombées sociales, culturelles et économiques. Il appartient dorénavant à tous les partenaires de faire vivre ensemble le dispositif de gestion et de valorisation et de savoir traduire en actes cette vision d'un avenir toujours plus respectueux du patrimoine.

-Le Comité du patrimoine mondial des sites exige un rapport tous les six ans sur les conditions de gestion et de préservation des critères qui ont valu l'inscription. En cas de non-respect des engagements, le Comité a prévu des procédures de sanction.

# LE PETIT ECHO

## Comptes rendus des réunions du 13 février, 3 avril

*Les textes intégraux sont en ligne sur le site internet*

### Urbanisme

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence «documents d'urbanisme ou en tenant lieu» a été transférée à la Communauté Urbaine du Grand Reims . En conséquence la révision d'un PLU n'est plus , logiquement, de la compétence des communes. Cependant, ayant engagé la révision avant la création de la communauté urbaine, Chamery pourra poursuivre la procédure jusqu'à son terme. Le Grand Reims quant à lui validera le PLU en conseil communautaire.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme seront toujours à déposer en mairie et seront instruites comme actuellement par le service instructeur du pôle de proximité de Gueux.

### Archives

Le conseil municipal a décidé de confier à un archiviste le classement des archives municipales. Cela demande un minimum de deux mois de travail.

### Zéro phyto

Les conditions d'attribution des aides financières de l'Agence de l'Eau pour les travaux sur les réseaux d'eau potable sont désormais dépendantes de l'engagement « zéro phyto » des communes du Grand Reims. Le conseil municipal a délibéré dans ce sens et s'engage à mettre en place des pratiques alternatives.

### La gloie à vaches

La gloie à vaches va être réhabilitée . (Pour ceux qui ne connaissent pas ,c'est un étang qui est sur le plateau en haut de Chamery, dans les bois et qui a besoin d'être nettoyé et curé)

### Coteaux des beurges.

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims engage une **étude pour la programmation d'un aménagement viticole expérimental à Chamery** au lieu-dit « les Beurges ». Cette étude pré-opérationnelle, confiée à la SARL Vinelyss, doit permettre de définir la faisabilité et les conditions d'un aménagement collectif et qualitatif du site (pratiques culturelles, environnement, paysage...) pour réaliser, à terme, une opération exemplaire dans une démarche concertée.

Une réunion a eu lieu avec les propriétaires et les organismes concernés le mardi 25 avril à la chambre chaude

### Budget : taux d'imposition

Taux d'imposition 2016			
	Chamery	CCCV	Total
<b>TH</b>	25,54%	7,34%	32,88%
<b>TFB</b>	25,76%	6,7%	32,46%
<b>TFNB</b>	22,08%	6,07%	28,15%

  

Taux d'imposition 2017			
	Chamery	Grand Reims	Total
<b>TH</b>	24%	8,87%	32,87%
<b>TFB</b>	30,59%	1,45%	32,04%
<b>TFNB</b>	20,07%	8,08%	28,15%

Les taux ont changé, mais pour chaque taxe la somme des taux est la même. Au total ça ne change rien pour le contribuable.

# LE PETIT ECHO

## Théâtre à CHAMERY

La Troupe du Pressoir  
de SARCY

Dans une comédie:

Un week-end  
Tranquille !!

20 Mai 2017  
à 20 H

Salle des Fêtes  
de CHAMERY

Tarifs adultes 5 €  
- 10/15 ans 3 €  
- 10 ans gratuit

Réservations : Guy : 06 48 42 62 71  
Didier : 06 61 82 60 37

BUVETTE

Restauration sur place  
Frites  
Sandwichs

Venez nombreux



Carnaval à Sermiers

On a besoin d'aide



Les amis du peuplier font appel à toutes les bonnes volontés



Marché aux fleurs et loto  
des amis du peuplier



Terrain multisports en travaux

